FINANCES

La commune d'Angy règle son ardoise

Près de 29 000 euros vont être remboursés sur cinq ans à la ville de Mouy. L'annonce a été faite lors du dernier conseil municipal au cours duquel les élus ont beaucoup parlé d'argent.

Si l'adoption du PLU (plan local d'urbanisme) a occupé vendredi soir une bonne partie de la séance du conseil municipal de Mouy (notre édition du lundi 28 juillet), le sujet n'était pas le seul point à l'ordre du jour. Extraits choisis.

La commune d'Angy ne réglait plus depuis 16 ans les frais de scolarité qu'elle devait à Mouy. (Photo d'illustration)

1 ANGY RÈGLE SES FRAIS DE SCOLARITÉ Ce sont 29 000 euros que la commune d'Angy va régler sur cinq ans, en remboursement des frais de scolarité relatifs aux enfants de la commune scolarisés à Mouy. Des frais qu'Angy ne réglait plus depuis 16 ans, malgré l'accord donné pour la dérogation à la carte scolaire. *« En réalité, le montant total de la dette était de près de 80 000 euros*, a rappelé Anne-Claire Delafontaine, maire PS. *Sauf qu'il a été accordé quitus au précédent receveur municipal pour la gestion des comptes de l'ensemble des établissements dont il s'occupait jusqu'en 2007, ce qui a implicitement entraîné l'annulation des titres émis avant cette date. Le changement de municipalité à Angy va nous permettre de solder ce différend, mais nous avons perdu dans cette affaire plus de 50 000 €. Je dis merci à l'ancien maire d'Angy ! »*

2 LES TAP EN PLACE Vingt-quatre ateliers TAP (temps d'activités périscolaires) seront proposés dès la rentrée aux élèves de maternelle et de primaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. 56 % des enfants scolarisés les fréquenteront, soit 334 élèves. Des conventions ont été signées avec la fédération Léo Lagrange, l'US Mouy-tennis et l'Office de la jeunesse, des sports et des services (OJSS) qui encadreront certaines activités. Les autres le seront par des professeurs des écoles, la MJC ou par les animateurs de la commune. Théâtre, danse, sophrologie, cuisine, poterie, percussion, basket, judo, tennis, tir à l'arc ou encore robotique seront ainsi proposés gratuitement aux enfants.

3 DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES Deux subventions exceptionnelles ont été accordées par le conseil municipal. La première, d'un montant de 350 €, ira à un équipage mouysard participant au 4L Trophy. Ce rallye, qui part de France pour arriver au Maroc, via l'Espagne, est réservé aux étudiants âgés de 18 à 28 ans. Au cours de leur périple, ils distribueront matériel et fournitures scolaires aux enfants les plus démunis du Maroc. La seconde subvention, d'un montant de 200 €, a été accordée à l'Association mouysarde Patronage bienheureux Jean-Paul II qui souhaite procéder à la restauration du tableau appartenant à la paroisse Saint-Léger de Mouy et représentant sœur Charlotte de la Résurrection.

4 UNE MOTION POUR ALERTER SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT Le conseil municipal a adopté une motion de soutien à l'action de l'Association des maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État aux collectivités territoriales. *« Nous nous étonnons que certains membres du gouvernement, pourtant anciens élus locaux, décident, du jour au lendemain, que les collectivités sont trop dépensières*, a noté Anne-Claire Delafontaine. *Ils connaissent pourtant la vie des collectivités et les missions d'intérêt général qu'elles remplissent. »*

5 LES INDEMNITÉS MISES SUR LA TABLE Christine Mascré, deuxième adjointe, a pris la parole en fin de séance pour exprimer son indignation face *« à l'acharnement de nos opposants politiques à propos de nos indemnités d'élus. Indemnités qui seraient, selon eux, gargantuesques. »* Dans une longue lettre, qu'elle a lue à voix haute, l'élue est revenue sur les responsabilités et l'engagement inhérents aux mandats de maire et d'adjoints, terminant par le montant de ces fameuses indemnités : *« 2270 € pour le maire et 929 € pour les adjoints, alors même que nombre d'entre nous ont cessé ou réduit leur activité professionnelle pour se consacrer à la commune. Nous sommes donc loin des montants faramineux avancés par nos opposants. J'espère en tout cas que le sujet sera dorénavant clos. »*

SYLVIE MOLINES

RENDEZ-VOUS

Aujourd'hui

BREUIL-LE-SEC

▶ **Horaires d'ouverture de la mairie** jusqu'au vendredi 29 août, du lundi au jeudi de 10 à 12 heures et de 16 à 18 heures ; le vendredi de 10 à 12 heures et de 15 à 17 heures.

CLERMONT

▶ **Inscriptions à l'école de musique** au secrétariat, 12, rue du Général-Moulin. Reprise en septembre. Renseignements : 06 01 78 56 20.

LIANCOURT

▶ **Spectacle « Les ados font leur show ! »**, à 20 h 30, à la salle Guy-Lejeune, 176, avenue Louis-Aragon.

À venir

CATENOY

▶ **Course cycliste Ufolep** organisée par l'Avenir cycliste, samedi 2 août, à 13 h 30, au hameau de Luchy. Plusieurs départs. Renseignements : 03 44 78 12 60.

CLERMONT

▶ **Fête foraine** organisée par la municipalité, jusqu'au dimanche 10 août, dans le parc du Chatellier. Demi-tarifs pour les enfants les mercredis. Feu d'artifice dimanche 3 août à 22 h 30, dans le parc du CAL.

▶ **Brocante** organisée par l'Amicale des loisirs du Clermontois, dimanche 3 août, de 6 à 19 heures, sur l'esplanade du centre socioculturel et sur le parking Darius.
Tarif : 3 € le mètre. Dernier jour pour les inscriptions de 18 heures à 19 h 30, au local de l'association, impasse François-Couperin.
Renseignements : 06 60 98 37 86, 06 12 08 36 53.

FITZ-JAMES

▶ **Loto** organisé par le comité des fêtes, samedi 9 août, à 20 heures à la salle des fêtes.
Renseignements : 03 44 78 02 58.

LES AGEUX

▶ **Barbecue** organisé par la Boul'Ageoise, dimanche 3 août à 11 h 30, à l'espace Saint-Georges.
Tarif : adhérent et moins de 12 ans, 12 € ; non adhérent, 18 €.
Renseignements et réservation : 07 81 40 54 10, 06 88 03 45 67.

ROUSSELOY

▶ **Randonnée nocturne** samedi 9 août, départ à 20 heures, de la salle communale. Parcours de 7 à 9 km.

SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY

▶ **Jeux intervillages** organisés par le comité des festivités de Clermont, samedi 30 août. Les inscriptions pour représenter Clermont sont à déposer, auprès de la mairie de Clermont, 7, rue du Général Pershing ou au comité des festivités, 114, avenue des Déportés à Clermont. Les repas du midi et du soir seront pris en charge pour les personnes inscrites et participant aux jeux.
Renseignements : 03 44 50 26 00, 06 26 64 60 85.

EN IMAGE À CLERMONT

Un film en plein air Pour la seconde année, une séance de cinéma en plein air avait lieu ce vendredi 25 juillet. Dans le cadre du dispositif passeur d'images, le public était invité au stade Benoit Boyer pour assister à la projection du film *Histoire sans fin*. Une initiative de la Ville, via le centre social et culturel.